

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/DEC/152	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL EN SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019
Date du conseil municipal 16/12/2019	
Date de la convocation 9/12/2019	
Date de l'affichage 24/12/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 9 décembre 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Roger CIPRÈS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Mehdi BENSALÈME représenté par Virginie SALITRA
- Monique DEVILAINÈRE représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Monsieur Charles MURAT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/034 du Conseil municipal en date du 15 avril 2019 approuvant le budget principal de la commune de Nangis pour l'année 2019,

VU la délibération n°2019/JUIL/094 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2019, portant modification du budget principal 2019,

VU la délibération n°2019/SEPT/102 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2019, portant modification du budget principal 2019,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°3 des crédits de dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, tel qu'il ressort du tableau ci-annexé à la présente :

DÉCISION MODIFICATIVE N°3		
<i>Budget principal 2019</i>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Objet	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	-2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	-2 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	-45 438,72 €
64111	Rémunération principale	-45 438,72 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	53 959,68 €
023	Virement à la section d'investissement	53 959,68 €
Chapitre 67	Dépenses exceptionnelles	64 983,99 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	26 107,99 €
678	Autres charges exceptionnelles	38 876,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	71 504.95 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Objet	Montant
Chapitre 73	Impôts et taxes	32 628,95 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	32 628,95 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	38 876,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	38 876,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	71 504.95 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191219-2019-DEC-152-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Objet	Montant
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-21 000,00 €
21534	Réseau d'électrification	-16 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	-5 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	148 559,68 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	148 559,68 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	127 559,68 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Objet	Montant
Chapitre 13	Subventions d'investissement	73 600,00 €
1323	Département	73 600,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	53 959,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	53 959,68 €
	TOTAL Recettes d'investissement	127 559,68 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget principal 2019 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 17 décembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191219-2019-DEC-152-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

